



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
23 janvier 2026

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, Mme RONDET, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.
Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

014-2026 – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) DE LA RUE CAMILLE MERAUT

7.1.5. Autorisations de programmes et autorisations d'engagement ainsi que tous les actes liés à ces documents

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu la délibération n° 041-2025 du 8 avril 2025 révisant les montants des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement,

Vu la délibération n° 120-2025 du 9 décembre 2025 révisant le montant de l'autorisation de programme et crédits de paiement de la rue Camille Méraut,

Au regard des dépenses mandatées sur l'exercice 2025 et du reste à payer sur 2026, il convient de réviser cette APCP.

Rappel de l'APCP votée le 9 décembre 2025 :

LIBELLE PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT PAR ANNEE			
		Réalisé avant 2024	Réalisé en 2024	2025	2026
Réfection de la rue Camille Méraut (Montants budgétaires TTC)	560 000,00€	1 560,00€	30 699,60€	200 000,00€	327 740,40€

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 12 janvier 2026.

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Révise l'APCP pour la réfection de la rue Camille Méraut créée par délibération n°119/2023 du 9 octobre 2023 et révisée par délibérations n°039/2024 du 4 avril 2024, n° 041/2025 du 8 avril 2025 et n°120-2025 du 9 décembre 2025 ;

Comme ceci :

LIBELLE PROGRAMME	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT PAR ANNEE			
		Réalisé avant 2024	Réalisé en 2024	Réalisé en 2025	2026
Réfection de la rue Camille Méraut (Montants budgétaires TTC)	550 000,00€	1 560,00€	30 699,60€	83 959,80€	433 780,60€

Le Maire,




Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,




Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Février / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>